

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2025

Ordre du jour

- 1) AUTORISATION DE PROGRAMME - REVISION ;
- 2) CONSTRUCTION SALLE MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CA2C ;
- 3) TRAVAUX ENFOUSISSEMENT RESEAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE – MAITRISE OEUVRE ;
- 4) TRAVAUX ENFOUSISSEMENT RESEAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE – DEMANDE DE SUBVENTION ADVB « VOIRIE COMMUNALE » ;
- 5) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ;
- 6) ENEDIS – POSTE DE TRANSFORMATION COURANT ELECTRIQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN ET SERVITUDE ;
- 7) SACEM – « FORFAIT EVENEMENT » POUR LES ASSOCIATIONS ORGANISANT DES EVENEMENTS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE ;
- 8) QUESTIONS DIVERSES ;

L’an deux mil vingt-cinq, le 24 février à 19 heures 05, le conseil municipal s’est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
POTIEZ André	x		
BROUETTE Véronique	x		Arrivée à 19 H 39
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas		x	
LEDUC Jean		x	
AUBLIN Yolande	x		
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
LEPREUX Audrey	x		
DHAUSSY Jérôme	x		Arrivé à 19 H 08
QUENNESSON Gérard		x	
SOLARCZYK Christelle		x	
ETHUIN Marie		x	
COMBERTON Marie-Christine	x		

Secrétaire de séance : Mr DA COSTA Augusto

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05/02/2024 n’appelle aucune observation.

Lecture des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

- DE 2025-01 : conclusion et signature marché relatif aux travaux de construction d’une salle multisport :
 - Pour le lot 1 : V.R.D avec l’entreprise PERENN’OUVRAGES – 1 rue de la mairie 62860 EPINOY pour un montant de 201 013.95 € H.T ;
 - Pour le lot 2 : GROS ŒUVRE/CHARPENTE/COUVERTURE/ DALLAGE/ BARDAGE avec La SARL VL-TRAC FRANCE – 366 ZAE de l’Oost Houck – 59299 BOESCHEPE pour un montant de 694 296.53 € H.T ;
 - Pour le lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM avec l’entreprise SEMIT – 6 rue Marie Madeleine – 62119 DOURGES pour un montant de 72 500.00 € H.T ;
 - Pour le lot 4 : PLATERIES/ISOLATIONS/FAUX-PLAFONDS/MENUISERIES INTERIEURES avec la Société MENUISERIE DE GRAEF – rue de Wedel – 59540 CAUDRY pour un montant de 94 554.96 € H.T ;
 - Pour le lot 5 : ELECTRICITE avec l’entreprise ROM’ELEC- 272 rue de Saint Quentin – 59540 CAUDRY pour un montant de 67 000.00 € H.T ;
 - Pour le lot 6 : PLOMBERIE/SANITAIRES/CHAUFFAGE/VENTILATION avec l’entreprise MULARD CVC – 1 rue de la Mairie – 62860 EPINOY pour un montant de 130 260.88 € H.T ;

- Pour le lot 7 : CARRLEAGE/FAIENCES avec l'entreprise CARROBAT.C – 512 rue Philibert Delorme – 59490 SOMAIN pour un montant de 18 800.00 € H.T
 - Pour le lot 8 : PEINTURES avec l'entreprise PETIT Pascal – 3 place Jean Jaurès – 59730 SOLESMES pour un montant de 12 528.10 € H.T ;
 - Pour le lot 9 : SOL SPORTIF avec l'entreprise ART DAN IDF – bâtiment D Allée des Vergers – 78240 AIGREMONT pour un montant de 51 277.15 € H.T ;
 - Pour le lot 10 : EQUIPEMENTS SPORTIFS avec l'entreprise SPORT France -Lieu-dit les Murets – 60820 BORAN SUR OISE pour un montant de 24 800.00 € H.T ;
- Madame AUBLIN demande s'il n'y avait pas d'entreprises plus proches.
Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas de préférence Nationale et que nous avons respecté les règles de consultations.

I – AUTORISATION DE PROGRAMME - REVISION

Compte tenu du résultat de l'appel d'offre, il est nécessaire de réviser le programme :

Passage de 2 400 000 € à 1 800 000 €

AP révisé de – 600 000 €

AP 2025 de 1 302 000 €

Madame AUBLIN, conseillère municipale, demande à quoi est lié l'économie des 600 000 €.

Monsieur Le Maire répond que les entreprises ont répondu presque 20% en dessous des prix du marché.

Monsieur Le Maire précise que les travaux seront financés par des subventions, des fonds propres et 2 emprunts. Un emprunt principal et prêt relais pour pallier au délai de paiement des subventions. Les crédits seront prévus au BP 2025.

Il précise également avoir obtenu la subvention ADVB pour un montant de 300 000 €, et fait la demande pour :

- La DSIL pour un montant de 400 000 € ;
- Le fonds de concours auprès de la CA2C pour de 20 000 € (demande à l'ordre du jour de la réunion) ;
- une subvention d'équipements sportifs de la région pour 200 000 €.

Dans l'attente du versement de ces fonds un prêt relais d'environ 500 000 € sera inscrit au BP 2025.

Madame AUBLIN demande si sur la ligne investissement, la commune a des fonds propres.

Monsieur Le Maire précise que nous n'avons pas de fonds propres mais un excédent de fonctionnement d'environ 900 000 € qui sera vu au BP 2025. Il précise aussi que nous ne pouvons pas utiliser la totalité de l'excédent de fonctionnement pour remplacer le prêt relais car nous devons garder de la trésorerie.

Madame AUBLIN dit qu'en investissement nous n'avons pas besoin de trésorerie.

Monsieur Le Maire répond que nous avons besoin de trésorerie pour exécuter les dépenses.

Adopté à l'unanimité

II - CONSTRUCTION SALLE MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CA2C

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de faire la demande de fonds de concours à la CA2C pour un montant de 20 000 €.

Madame AUBLIN demande combien de subvention ont été accordées pour la salle multisports.

Monsieur Le Maire répond que pour le moment seule la subvention ADVB pour un montant de 300 000 € a été accordée, les autres sont demandées mais l'Etat n'ayant pas alloué les enveloppes, nous n'avons pas encore de réponse.

Madame AUBLIN demande si la subvention ne sera pas diminuée du fait du gain fait lors de la consultation.

Monsieur Le Maire répond que non.

Adopté à l'unanimité

III - TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE – MAITRISE ŒUVRE

Monsieur Le Maire demande à Monsieur DA COSTA, adjoint chargé du suivi des études et des projets d'investissement, de présenter les travaux.

Dans le cadre du projet de construction de la salle multisports, il est prévu d'enfouir les réseaux au droit du futur parking pour des raisons de sécurité et éviter de perdre des places de stationnement.

Il était prévu ensuite, l'effacement des réseaux de la rue de la Liberté à la rue François Mitterrand avec le

SIDEC.

Par la suite, nous avons appris qu'Enedis prévoyait d'enfouir la ligne Haute Tension passant au-dessus de l'école en posant un câble du Mille-Club jusqu'aux Hortensias ainsi que dans la rue François Mitterrand. L'intervention d'Enedis nous permet d'avancer les travaux d'effacement de réseaux avec le SIDEC et il nous faut donc prendre un maître d'œuvre pour la réalisation des plans et le suivi des travaux.

Monsieur DHAUSSY, conseiller municipal, demande s'il va y avoir une tranchée dans la rue Mitterrand.

Monsieur DA COSTA répond que la rue sera réalisée en forage dirigé pour éviter d'ouvrir la route.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation pour signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec ATC 59 pour un montant de 5 000 € H.T.

Adopté à l'unanimité

IV - TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DU GENERAL DE GAULLE – DEMANDE DE SUBVENTION ADVB « VOIRIE COMMUNALE »

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de faire la demande de subvention ADVB voirie communale pour la réfection de la couche de roulement de la rue du Général de Gaulle pour la partie concernée par l'effacement de réseaux.

Monsieur Le Maire précise que le montant de la demande dépendra du chiffrage de la prestation qui n'est pas connu à date.

Monsieur DOUAY, conseiller municipal, demande si la rue sera refaite complètement ou s'il y aura des pansements.

Monsieur DA COSTA répond que seule sera refaite de la rue de la Liberté à la rue François Mitterrand et que nous ne connaissons pas pour le moment les reprises prévues sur le reste des travaux Enedis.

Adopté à l'unanimité

V - ENEDIS – POSTE DE TRANSFORMATION COURANT ELECTRIQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN ET SERVITUDE

Monsieur Le Maire informe le conseil que nous avons reçu de la part d'Enedis 2 conventions pour occuper des terrains appartenant à la commune :

- une convention de servitude ;
- une convention de mise à disposition de terrain.

Monsieur DA COSTA, précise que la convention de servitude est pour poser le câble partant du poste à côté du Mille Club sur environ 2m car le parking devant le poste est un terrain privé appartenant à la commune.

La deuxième est pour le remplacement du poste sur poteaux devant l'école, un nouveau poste sera posé sur le terrain de la salle multisports. Etant donné que le terrain appartient à la commune, il faut signer une convention pour la mise en place du poste.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité

VI - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Suite au retour de l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion nous devons délibérer sur la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents communaux pour le risque prévoyance décidé à 7€ par mois par agent lors d'une précédente réunion.

Madame MORELLE, adjointe aux fêtes, demande de combien était cette participation avant.

Monsieur Le Maire répond 0.

Adopté à l'unanimité

VII - SACEM – « FORFAIT EVENEMENT » POUR LES ASSOCIATIONS ORGANISANT DES EVENEMENTS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande de délibérer pour pouvoir faire profiter aux associations réalisant des manifestations pour le compte de la Commune du forfait événement de la SACEM.

Madame MORELLE, adjoint aux fêtes, précise que LES Z'AMIS DU SQUARE pourront profiter de ce forfait s'ils mettent de la musique lors des ducasses. Les demandent doivent émaner des associations et une délibération sera prise pour leur en déléguer l'organisation.

Arrivée de Madame BROUETTE, adjointe aux écoles

XII - QUESTIONS DIVERSES ;

Information de Monsieur Le Maire :

A ce jour le centre des finances publiques n'a pas mis en place « le compte financier unique », un nouveau vote aura donc lieu pour une mise en place en 2026.

Dans le cadre de l'appel à projet « Action Mobilité Cambrais » lancé par l'association des Maires

Ruroux, la commune a candidaté et a obtenu une subvention de 1 000 € pour la participation aux frais de transport pour la sortie à Bagatelle lors de l'accueil de loisirs de cet été.

C'était la rentrée scolaire et depuis ce matin l'entrée et la sortie de l'école primaire se font depuis le parking du Presbytère.

Séance levée à 19h53.

Vu le Maire

Maurice DEFAUX